

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M PATARD GUILLAUME
4 RUE DES PRES
88140 URVILLE

Vos références		Votre situation	
Pour accéder à votre espace particulier		MONTANT DE VOTRE IMPÔT	0 €
Numéro fiscal (C) :	30 22 647 737 466		
N° d'accès en ligne :	voir votre déclaration		
Revenu fiscal de référence :	13 556		
Référence de l'avis :	18 88 A205767 15		
Adresse d'imposition au 01/01/2018 :			
4 RUE SAINTE ODE 88140 ST OUEN LES PAREY			
Numéro FIP :	880 93 96 1271817789 3 A		
Numéro de rôle :	016 A		
Date d'établissement :	24/07/2018		

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches	
⇒ Sur impots.gouv.fr :	Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
⇒ Par courriel :	Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
⇒ Par téléphone :	- Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H. - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
⇒ Sur place :	Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr , rubrique « Contact ») : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS VITTEL - S.A.I.D. VITTEL PCE DE LA MARNE - BP 89 88803 VITTEL CEDEX Tél : 03 29 08 86 40

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS Majeurs célibataires	ENFANTS Mariés	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
C									1.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus		Déclar. 1	Total
Total des salaires et assimilés ²		15062	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 1506	
Salaires, pensions, rentes nets.....		13556	13556
Revenu brut global.....			13556
CSG déductible.....			- 0
Revenu imposable.....			13556
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			525
Décote.....			- 525
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			0
Montant net de votre imposition.....			0
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			13556
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT À LA SOURCE EN 2019			
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018			
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux pour le foyer		0,00%	